



PLAN DIRECTEUR DU VIEUX-QUÉBEC

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

ÉNONCÉ POUR LE VIEUX-QUÉBEC

Quartier vivant, animé et habité à l'année, coeur et arrondissement historique de la Ville de Québec, joyau du patrimoine mondial reconnu par l'Unesco, le quartier du Vieux-Québec offre un environnement unique au paysage remarquable, qui commande des interventions délicates, respectueuses des caractéristiques exceptionnelles de ce quartier singulier.

Quartier aux multiples fonctions (résidentielle, commerciale et de services, touristique, institutionnelle, portuaire, récréative, culturelle et de loisirs), les élus, les résidants, les différents partenaires et les gens qui le fréquentent s'accordent pour maintenir ces fonctions tout en visant une bonne cohabitation et une amélioration de l'équilibre entre celles-ci. Une attention particulière est accordée au cadre et à la qualité de vie à préserver et à améliorer notamment pour ceux et celles qui y demeurent ou qui souhaitent venir s'y établir.

Le cadre et la qualité de vie se définissent par un paysage urbain attrayant, un patrimoine exceptionnel, un environnement de qualité, une vie culturelle riche, des loisirs, des commerces et des services qui répondent aux besoins des résidants et des diverses clientèles qui fréquentent le quartier. Chaque personne qui se rendra dans ce quartier sera conviée à y vivre une expérience différente, respectueuse des gens qui l'habitent, de son patrimoine et où le piéton sera privilégié.

HABITATION

Orientation 1 : Protéger et développer la fonction résidentielle dans le quartier

- 1.1 Augmenter la venue de résidants en privilégiant la résidence permanente
- 1.2 Augmenter le nombre de logements abordables de qualité
- 1.3 Augmenter le nombre de grands logements pour les familles
- 1.4 Développer le maintien de la qualité de vie et du cadre de vie pour les résidants
- 1.5 Favoriser la mixité des logements - forme de tenure- dans les projets résidentiels(locatif, copropriété, coopératif, etc.)

VIE DE QUARTIER

Orientation 2 : Promouvoir la vie communautaire dans le quartier

- 2.1 Améliorer l'offre et les services d'activités sportives, communautaires et de loisirs adaptés aux besoins des résidants
- 2.2 Consolider le sentiment d'appartenance chez les résidants du quartier
- 2.3 Accueillir et informer les nouveaux résidants

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientation 3 : Accroître la vitalité commerciale du quartier en harmonie avec la fonction résidentielle

- 3.1 Susciter et soutenir l'offre de commerces et de services afin d'offrir davantage de commerces et de services de proximité et, d'améliorer la qualité et la diversité des commerces et des services pour les secteurs de la Haute-Ville et de la Basse-Ville
- 3.2 Favoriser et appuyer la mixité des fonctions sur les artères commerciales
- 3.3 Consolider les axes commerciaux existants : l'axe de la rue Saint-Jean, de la côte de la Fabrique et de la rue Buade, l'axe de la rue Petit-Champlain, la rue Saint-Paul, l'axe de la rue Dalhousie et du quai Saint-André

Orientation 4 : Développer une activité touristique de qualité respectueuse du quartier et de ceux qui l'animent

- 4.1 Soutenir et susciter l'offre touristique de qualité (attraits et services)
- 4.2 Réduire le nombre, l'emplacement et la durée des activités d'animation sur rue et dans les espaces publics et améliorer leur gestion
- 4.3 Éradiquer la pratique de l'hôtellerie illégale

AMÉNAGEMENT URBAIN

Orientation 5 : Poursuivre la mise en valeur du paysage urbain du quartier

- 5.1 Accentuer la mise en valeur des espaces publics ou naturels
- 5.2 Renforcer et augmenter les liens, notamment les déplacements à pied, entre les divers secteurs du quartier
- 5.3 Poursuivre la mise en valeur du paysage bâti
- 5.4 Poursuivre et étendre la piétonisation du quartier

TRANSPORT

Orientation 6 : Augmenter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture pour l'ensemble des clientèles

- 6.1 Augmenter les modes de déplacements alternatifs à la voiture : à pied, en vélo, en taxi, en autobus et en covoiturage
- 6.2 Contraindre et réduire le nombre de déplacements motorisés, générateurs de pollution et les inconvénients liés à la voiture, à la motocyclette et au camionnage
- 6.3 Restreindre les déplacements des autobus touristiques
- 6.4 Favoriser le déplacement des autobus du RTC, en privilégiant l'utilisation d'une navette centre-ville
- 6.5 Accorder la priorité au stationnement des résidants et à celui de leurs visiteurs

PATRIMOINE

Orientation 7 : Assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du quartier

- 7.1 Créer une zone de protection de 500 mètres en périphérie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec
- 7.2 Augmenter les efforts de restauration et de conservation des bâtiments et des sites privés
- 7.3 Augmenter les efforts pour mettre en valeur, sauvegarder et restaurer les sites relevant des différents paliers de gouvernement
- 7.4 Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine religieux ou le cas échéant, en assurer un recyclage respectueux qui privilégie la fonction résidentielle
- 7.5 Protéger les paysages, les vues exceptionnelles et les percées visuelles du Vieux- Québec
- 7.6 Développer la connaissance du quartier

SÉCURITÉ

Orientation 8 : Assurer la sécurité des citoyens et des visiteurs et augmenter leur sentiment de sécurité

- 8.1 Augmenter la sécurité dans les lieux publics et sensibiliser les intervenants impliqués
- 8.2 Assurer une desserte adaptée de la protection incendie

ENVIRONNEMENT

Orientation 9 : Améliorer et promouvoir la qualité de l'environnement

- 9.1 Poursuivre, améliorer et inciter les actions relatives à la récupération, au recyclage et à la cueillette des matières résiduelles - adopter une politique adaptée aux particularités du quartier
- 9.2 Améliorer la propreté du quartier
- 9.3 Diminuer la pollution par le bruit, lumineuse, visuelle, de l'air et par les odeurs
- 9.4 Encourager la mise en valeur ou l'implantation d'espaces verts privés et publics (parcs, espaces verts appartenant aux communautés religieuses, terrains de jeux, etc.)
- 9.5 Protéger, mettre en valeur et améliorer le couvert végétal du quartier

CULTURE

Orientation 10 : Consolider et améliorer le pôle culturel que constitue le quartier

- 10.1 Encadrer la tenue des événements culturels et minimiser leurs impacts sur la vie des résidents du quartier
- 10.2 Susciter et soutenir l'émergence de projets culturels de quartier
- 10.3 S'assurer que les projets de commémoration et d'oeuvres d'art soient bien intégrés dans le quartier
- 10.4 Améliorer la qualité visuelle des installations temporaires et du pavage lors des événements culturels

RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

DU

21 MARS 2006